

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 212

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que 234 300 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été pratiquées en France 2022, soit 17 000 de plus qu'en 2021, on voudrait nous faire croire que c'est un droit remis en cause et en danger. Il n'en est rien et les chiffres le montrent. Ce dispositif est parfaitement inutile d'autant que la loi sur le délit d'entrave à l'IVG est déjà efficace. Comme l'a dit madame la rapporteur en « commission, « je ne suis pas favorable à l'élargissement de la liste des délits pouvant donner lieu au prononcé de la peine complémentaire. »